

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
POL8125-40 – POLITIQUE COMPARÉE: THÉORIES ET APPROCHES
LE BRÉSIL ET L'INDE EN PERSPECTIVE COMPARÉE

Professeur Julián Durazo Herrmann
Cours : A-3740, les jeudis de 9h30 à 12h30
Horaires de bureau : sur rendez-vous.
durazo.julian@uqam.ca

Descriptif du cours

Initier les étudiants aux principaux enjeux, concepts et débats en politique comparée à partir de la comparaison territoriale et temporelle de grands phénomènes ou processus politiques, tels les transitions démocratiques, l'État-providence, le développement des clivages politiques ou un autre thème proposé par l'enseignant. En familiarisant les étudiants avec les enjeux empiriques et théoriques en lien avec le rôle de l'histoire, de la culture, du choix rationnel et des structures dans l'analyse politique, le séminaire permettra aux étudiants d'évaluer les apports et les limites des grandes écoles de la politique comparée.

Objectifs du cours

Le Brésil et l'Inde sont deux pays dits émergents. Les profondes transformations que ces deux pays ont vécues aux cours des dernières décennies demandent qu'on leur porte une attention particulière. Ce séminaire propose d'étudier l'évolution récente du Brésil et de l'Inde en mettant l'accent sur leurs institutions et leurs acteurs politiques, les défis de leur développement économique, leurs structures sociales et leur politique étrangère. En adoptant la démarche méthodologique de la politique comparée, ce séminaire permettra également d'explorer les possibilités et les limites théoriques des analyses développées. Aucune connaissance préalable du Brésil et de l'Inde n'est requise.

Dynamique du cours

Le cours est composé d'une série de séminaires de discussion dirigés par le professeur avec la participation active des étudiants. Sauf exception, chaque séance sera organisée en trois moments, relativement équivalents : l'étude de la matière théorique, la discussion de la matière empirique et la présentation et la discussion des travaux de recherche des étudiants.

Chaque séance comporte deux ou trois lectures assignées, qui doivent être lues à l'avance. Le cours est préparé et les discussions sont menées sur la base de cette présomption. La plupart des textes est disponible à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques de l'UQAM (Pavillon Hubert-Aquin, 2^e étage).

L'évaluation

L'élément central de l'évaluation de notre cours est la préparation, la présentation et la révision d'un projet de recherche. En complément, la discussion détaillée du travail des collègues, ainsi que la participation générale sont évaluées. Chaque élément de l'évaluation doit être complété à la date prévue. Aucune tolérance ne sera accordée pour les retards.

Projet de recherche (75%)

Chaque étudiant(e) choisira, selon ses intérêts particuliers et avec l'accord du professeur, un sujet de recherche. Dans tous les cas, il doit s'agir d'une comparaison empirique entre deux cas. Une section théorique doit obligatoirement accompagner la réflexion empirique.

La première version du projet —d'un maximum de 6000 mots—, doit être déposée sur Moodle à 17h l'avant-veille de la présentation en cours (c'est-à-dire, le lundi de la semaine de la présentation). Cela permettra à tous d'en prendre connaissance avant la discussion en classe.

Chaque projet de recherche fera l'objet d'une présentation en classe, sur la base d'un calendrier établi en début de session. Cette présentation portera sur l'ensemble du projet et durera un maximum de 20 minutes, pour laisser du temps au commentaire d'un-e collègue et à la discussion générale.

Sur la base des questions et des commentaires du professeur et des collègues, ainsi que de l'approfondissement indépendant de la recherche, une version définitive du projet, d'un maximum de 8000 mots, bibliographie non comprise, devra être déposée au secrétariat du département de science politique au plus tard le 15 décembre 2014.

L'évaluation du projet de recherche est répartie comme suit :

- Première version 20%
- Présentation en cours 15%
- Version définitive 40%

Commentaire de la présentation d'un(e) collègue (25%)

Chaque étudiant-e est responsable de lire la première version et de commenter la présentation du projet de recherche d'un-e de ses collègues. Ce commentaire doit mobiliser le matériel théorique et empirique du cours étudié en cours et se doit d'être constructif, avec des questions et des suggestions pertinentes, afin de permettre au collègue de réviser efficacement son travail. Le commentaire durera un maximum de 15 minutes, de façon à permettre une discussion générale par la suite.

Participation en cours (jusqu'à 10 points additionnels)

Les étudiants sont fortement encouragés à participer activement dans toutes les discussions en cours.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation utilisée sera celle du département de science politique :

A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5]
A-	[84,5 – 88,5]
B+	[81,5 – 84,5]
B	[78,5 – 81,5]
B-	[74,5 – 78,5]
C+	[71,5 – 74,5]
C	[68,5 – 71,5]
C-	[64,5 – 68,5]
D+	[62,5 - 64,5]
D	[59,5 – 62,5]
E	[0 – 59,5]

Programme du cours

A. Structures sociales

1. Introduction

2. Inégalités sociales

- Mark Lichbach et Alan Zuckerman, “Research Traditions and Theory in Comparative Politics: An Introduction”, dans Mark Lichbach et Alan Zuckerman, *Comparative Politics. Rationality, Culture and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp. 3-16.
- Martine Droulers et Céline Broggio, *Le Brésil*, Paris, Presses universitaires de France, 2008 (*Que sais-je?*, vol. 628, 2e éd.), pp. 59-98.
- Christophe Jaffrelot, « Les grandes tendances sociales », dans Serge Granger *et al.*, *L’Inde et ses avatars*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 2013, pp. 17-49.

B. Institutions politiques

3. Constitutions

- James March et Johan Olsen, « The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life », *The American Political Science Review*, 78:3 (1984), pp. 734-749 (disponible sur www.jstor.org).
- Thomas Bruneau, « Brazil’s Political Transition », dans John Higley et Richard Gunther (eds.), *Elites and Democratic Consolidation in Latin America and Southern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp. 257-281.
- Granville Austin, *The Indian Constitution*, Bombay, Oxford University Press, 1972, pp. 26-49.

4. Système de gouvernement

- Douglass North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, pp. 3-10.
- Timothy Power, « Optimism, Pessimism and Coalition Presidentialism : Debating the Institutional Design of Brazilian Democracy », *Bulletin of Latin American Research*, 29:1 (2010), pp. 18-33 (disponible sur www.virtuose.uqam.ca).
- Shashi Tharoor, *L’Inde d’un millénaire à l’autre*, Paris, Seuil, 2007, pp. 255-336.

5. Fédéralisme

- Valerie Bunce, *Subversive Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, pp. 127-164.
- Celina Souza, « Federal Republic of Brazil », dans John Kincaid et Alan Tarr (eds.), *Constitutional Structure and Change in Federal Countries*, Montréal – Kingston, McGill – Queen’s University Press, 2005, pp. 76-102 (disponible sur www.virtuose.uqam.ca).
- Mahendra Singh et Douglas Verney, « Challenges to India’s Centralized Parliamentary Federalism », *Publius*, 33:4 (2003), pp. 1-20 (disponible sur www.jstor.org).

6. « Anciens régimes »

- Alfred Stepan, « State Power and the Strength of Civil Society in the Southern Cone of Latin America », dans Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol, *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 (1985), pp. 3-37.
- Alain Rouquié, *Le Brésil au XXI^e siècle*, Paris, Fayard, 2006, pp. 317-343.
- Christophe Jaffrelot, « L'Inde, démocratie dynastique ou démocratie lignagère? », *Critique internationale*, no. 33, 2006, pp. 135-152 (disponible sur www.cairn.info).

C. Acteurs politiques

7. Alternance politique

- Guillermo O'Donnell et Philip Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1986, pp. 6-14.
- Stéphane Monclaire, « Histoire d'un désenchantement ou le bilan politique du Brésil de Lula », dans Daniel van Eeuwen (dir.), *Le nouveau Brésil de Lula*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2006, pp. 239-270.
- Zoya Hasan, « Égalité constitutionnelle et représentation politique en Inde », *Diogenes*, no. 212, 2005, pp. 64-84 (disponible sur www.cairn.info).

8. Partis politiques

- Mancur Olson, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, pp. 25-74.
- Wendy Hunter, « The Normalization of an Anomaly : The Workers' Party in Brazil », *World Politics*, 59 (2007), pp. 440-475 (disponible sur www.jstor.org).
- Max-Jean Zins, « Inde : l'ère des coalitions », *Politique étrangère*, 3 (2009), pp. 585-595 (disponible sur www.cairn.info).

9. Mouvements sociaux

- Gino Germani, *Politique, société et modernisation*, Gembloux, Duculot, 1971, pp. 143-175.
- Susana Bleil, « L'occupation des terres et la lutte pour la reconnaissance : l'expérience des sans-terre au Brésil », *Mouvements*, no. 65, 2011, pp. 107-119 (disponible sur www.cairn.info).
- Gopika Solanki, « A Fine Balance? Multilevel Governance and Women's Organising in India », dans Melissa Haussman *et al.*, *Federalism, Feminism and Multilevel Governance*, Aldershot, Ashgate, 2010, pp. 171-185.

10. Questions identitaires

- Donald Horowitz, *Ethnic Groups in Conflict*, Berkeley – Los Angeles, University of California Press, 1985, pp. 3-54.
- Michael Hanchard, *Orpheus and Power*, Princeton, Princeton University Press, 1998, pp. 43-74.

- Paul Brass, *The Politics of India since Independence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 (2^e éd.), pp. 228-266.

D. Défis du développement

11. Industrialisation par substitution des importations

- Joel Migdal, *State in Society: Studying How States and Societies Transform and Constitute one Another*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 231-264 (disponible sur www.virtuose.uqam.ca).
- Peter Evans, *Embedded Autonomy*, Princeton, Princeton University Press, 1995, pp. 21-73.

12. Réformes et libéralisation

- Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2003, pp. 153-195.
- Alain Sand-Zantman et Jérôme Trotignon, « Brésil : l'héritage de Fernando Henrique Cardoso », *Revue de l'OFCE*, no. 83, 2002, pp. 291-324 (disponible sur www.cairn.info).
- Stuart Corbridge et John Harriss, *Reinventing India*, Cambridge, Polity, 2000, pp. 143-172.

E. Politique étrangère

13. Politique commerciale

- Atul Kohli *et al.*, "The Role of Theory in Comparative Politics", *World Politics*, 48 (1995), pp. 1-49 (disponible sur www.jstor.org).
- Sylvain Turcotte et Guy-Joffroy Lord, « L'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde dans l'espace commercial global : le G-3 est-il viable? », dans Christian Deblock et Henri Regnault (dirs.), *Nord-Sud. La reconnexion périphérique*, Montréal, Athéna, 2006, pp. 99-120.

14. Politique de sécurité

- Jérémie Cornut, *Le pragmatisme et l'analyse des phénomènes complexes dans la théorie des relations internationales: le cas des excuses dans la diplomatie américaine*, thèse, Université du Québec à Montréal, 2012, ch. 1, pp. 35-76 (disponible sur www.virtuose.uqam.ca).
- Sebastián Santander, *L'émergence de nouvelles puissances : vers un système multipolaire?*, Paris, Ellipses, 2009, pp. 51-88.
- Baldev Raj Nayar et T.V. Paul, *India in the World Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 27-64.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.